



Est-il possible de cumuler un cdd dans ma situation ?

Par **sabrina13300**, le **11/03/2013** à **14:46**

Bonjour, rnActuellement employée en cdi de 58 heures par mois mais que je réalise sur 4 mois. Celles-ci sont lissées sur l'année et rémunérées chaque mois. Je souhaite réaliser un cdd de 4 mois qui représenterait 144 heures par mois soit 36 heures hebdo.rnPensez-vous que je puisse conclure ce contrat en cdd ?rnSachant que sur l'année, je ne dépasse pas la durée légale du temps de travail.rnPar avance merci de votre réponse.

Par **Lag0**, le **11/03/2013** à **17:57**

Bonjour,rnVous pouvez cumuler 2 emplois à condition de ne pas dépasser la durée légale du travail soit :rn- 10 heures par jour ;rn- 48 heures par semaine ;rn- 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives.rnVous devez en plus bénéficier d'un repos quotidien de 11 heures au minimum et d'un repos hebdomadaire de 24 heures auquel s'ajoutent les heures de repos quotidien.rnrnVous devez aussi respecter votre devoir de loyauté envers les employeurs, donc ne pas travailler chez des concurrents sans leur autorisation.

Par **moisse**, le **11/03/2013** à **18:01**

Bonjour, rnVous pouvez toujours cumuler plusieurs emplois à temps partiel, mais le total des heures ne doit jamais dépasser une conjonction d'amplitudes maximales :rn* 10 h par jourrn*

44 h par semaine (48 exceptionnellement).